



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES

Tenue le 14 septembre 2023

En présentiel, au Centre Mgr Marcoux (2025 Rue Adjudtor-Rivard, Québec), à la Salle communautaire AB ou par visio-conférence

Étaient présents

(R = Membre régulier avec droit de vote)

(O= Observateur sans droit de vote)

Secteur loisir

R Jomphe, Simon (Boite à science) – Laberge, Jacques (ARLPH-CN) – Légaré, Mario (Adaptavie) – Legendre, Luc (Club de marche Côte-de-Beaupré) – Morissette, Jesse (Corporation Cité Joie) – Nadeau, Geneviève (Loisirs du Faubourg) – Rieppi, Thomas (Maison des métiers d'art de Québec)– St-Pierre, Joanie (Ti-Mousse dans brousse)

O Blais, Francine (Campagn'art) – Bouffard, Myriam (Centre Mgr-Marcoux) – Gignac, Chantal (Accès-Loisir) – Laurendeau, Gilles (Club de marche Côte-de-Beaupré)

Secteur sport

R Dubé, Sylvain (Kamentukash) – Rousseau, Mathieu (RSEQ-QCA)

O Thivierge, Philippe (Ultimate Québec) – Thibault, Marie-Élizabeth (MonClubSportif)

Secteur municipal

R Blouin, Marie-Hélène (Ville de Québec) – Deschênes Gaétane (Stoneham-et-Twekesbury)

O Thériault, Claudine (Ville de Québec) – Pouliot, Martin (Ste-Catherine de la Jacques-Cartier)

Secteur MRC

R Dufour, Philippe (Baie-Saint-Paul)

Secteur éducation

R Aucun membre présent

O Sevigny, Frederic (École des Pionniers)

Indépendant

Boudreault Diane – Gendron Pierre

Était également présents

Gauthier, Léa (Coeficia) – Caron, Stephanie - Lapointe, Hélène et les employées suivants de l'ULSCN :

Gingras, Maude - St-Pierre, Guillaume - Deschênes, Marie-Jeanne - Des Roches, Manon - Vertefeuille, Cynthia - Roussin, Alexandra - Moreno, Ruben - Fortin, Alexandrine - Doyon, Joann - Drolet, Rose-Camille - Paré-Julien, Noé - Paradis, Susie-Blanche.

1. Ouverture de l'assemblée générale extraordinaire des membres ;

Monsieur Mario Légaré, président, souhaite la bienvenue à tous et déclare l'assemblée annuelle extraordinaire des membres de l'ULSCN ouverte. Il est 16h34

Tel que prévu à l'article 23 des règlements généraux de la Corporation, la présidence du Conseil d'administration agit d'office comme présidence de toute assemblée générale. À ce titre M. Mario Légaré présidera cette assemblée.

Le secrétariat du Conseil agit d'office comme secrétariat de toute assemblée. Mme Joannie St-Pierre agira donc à titre de secrétaire d'assemblée.

2. Vérification du quorum et de l'avis de convocation ;

Le quorum aux Assemblées des membres étant constitué des membres présents, le quorum est considéré atteint. Mario Légaré confirme que l'avis de convocation a été envoyé dans les délais prescrits, soit 10 jours avant la date fixée pour l'Assemblée.

3. Adoption de l'ordre du jour ;

Mario Légaré procède à la lecture de l'ordre du jour. Mathieu Rousseau propose l'adoption de l'ordre du jour tel que soumis. Il est appuyé par Philippe Dufour.

AGE-14-09-2023-01

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mathieu Rousseau / Philippe Dufour

4. Explications relatives à la tenue de la présente assemblée générale extraordinaire ;

M. Légaré explique que la présente assemblée extraordinaire a pour objectif de ratifier des modifications aux règlements généraux.

5. Adoption d'une résolution modifiant le nombre d'administrateurs ;

M. Mario Légaré présente la résolution de modification du nombre d'administrateurs.

CONSIDÉRANT QUE selon le projet de modification à la gouvernance de la corporation, il est prévu de faire passer à 9 le nombre d'administrateurs au conseil à partir de septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement (RA-2023-01) a été adopté par le conseil d'administration le 30 mai 2023, mais que son entrée en vigueur a été reportée à sa ratification par les membres ;

Sur une proposition de Pierre Gendron, appuyée de Gaétane Deschênes, il est résolu à plus du deux tiers des voix d'adopter le règlement RA-2023-01 présenté et venant porter à 9 le nombre d'administrateurs au conseil d'administration.

AGE-14-09-2023-02

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pierre Gendron / Gaétane Deschênes

6. Adoption d'une résolution ratifiant les modifications aux règlements généraux (R-01) ;

M. Mario Légaré fait la lecture de la résolution proposée.

CONSIDÉRANT QUE le projet de réformer les règlements généraux de la corporation afin de se conformer au code de gouvernance du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a été bâti sur une échéance de trois ans ;

CONSIDÉRANT QUE ce plan prévoyait l'adoption de nouvelles modifications auxdits règlements à chaque année ;

CONSIDÉRANT QUE un règlement de modifications a été adopté par le conseil d'administration lors de sa séance du 29 août dernier, mais qu'il a suspendu l'entrée en vigueur à sa ratification par les membres ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement RA-2023-02 concerne le retrait d'un administrateur issu du secteur Loisir et un autre du secteur Sport, ce qui nécessite la ratification des membres pour entrer en vigueur ;


Sur une proposition de Mathieu Rousseau, appuyée de Sylvain Dubé, il est résolu à la majorité des voix des membres présents de ratifier le règlement RA-2023-02 présenté et venant retirer un administrateur issu du secteur Loisir et un autre du secteur Sport, tel qu'adopté par le conseil d'administration lors de la séance du 29 août 2023.

AGE-14-09-2023-03
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mathieu Rousseau / Sylvain Dubé

7. Levée de l'assemblée extraordinaire.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée extraordinaire des membres est levée. Il est 16h41.



Mme Joannie St-Pierre,
Secrétaire d'assemblée